

est arrivé pour lui le 21 septembre 1911.

Avant les jours du christianisme, les Athéniens pratiquèrent le système de tribut. A l'apogée de leur puissance, un millier de cités étaient tributaires d'Athènes; elles étaient obligées, forcées de verser un tribut annuel de six cents talents. Les Romains exigeaient de lourds tributs des peuples conquis; et, comme l'a dit un historien: "Le peuple dominateur vivait du revenu des provinces, comme un propriétaire du produit de ses immeubles".

Il n'y a rien de semblable dans les conditions actuelles. C'est un peuple jouissant de ses libertés constitutionnelles et qui, dans l'exercice de ses nobles fonctions, utilise ses droits et ses libertés pour aider la mère patrie, non pas pour lui assurer la conquête de nouveaux royaumes, non pas pour voir le sang couler dans de nouvelles batailles, mais pour grandir la mère patrie, pour lui donner plus de force, pour maintenir partout la civilisation chrétienne et assurer la paix parmi tous les peuples.

La loi actuelle ne constitue pas un tribut; mais nous formons aujourd'hui avec la mère patrie une nouvelle alliance qui n'est pas conçue dans une pensée d'agression, mais qui est inspirée par le besoin de la paix, afin d'assurer le développement de la patrie canadienne. Avant 1870, les Français parlaient bien légèrement de la grandeur et de la puissance de l'Allemagne. Les Français jetaient des regards de mépris du côté de l'Allemagne; pendant qu'ils riaient, lentement mais sûrement, l'Allemagne se levait menaçante devant eux. Et à ceux qui rient aujourd'hui de la puissance allemande, nous pouvons leur rappeler la mutilation du territoire français.

En face de la nouvelle loi navale, adoptée en Allemagne, quand les quatre cinquièmes du développement entier des forces navales allemandes seront en état de porter leurs coups, au premier son du clairon, savez-vous ce que sera l'avenir? Savez-vous quelles complications inattendues, imprévues peuvent demain faire naître les problèmes les plus graves et les plus redoutables pour nous?

Lors des élections de 1911, je me suis opposé à la politique de M. Laurier, parce que je ne voulais pas qu'on enlève les bras nécessaires au développement de notre agriculture et de nos industries, pour envoyer nos Canadiens se battre sur des mers étrangères, quand nous n'avons pas le privilège de faire entendre notre voix dans les conseils de l'empire et sans le consulter.

Et si, à cette heure de danger, j'appuie le bill du très honorable premier ministre du Canada, c'est que justement cette mesure pourvoit à la défense de nos côtes, de notre territoire, et donne une aide efficace à l'Angleterre, sans que le peuple canadien

soit appelé à aller se battre hors du territoire canadien.

La mère patrie consacre, cette année, deux cent quarante millions pour l'entretien de ses forces navales. En favorisant le programme libéral, en favorisant la construction de deux escadres montées par des marins canadiens, j'entraînerais mon pays dans des dépenses énormes.

Au moment où nous réalisons les plus belles espérances, au moment où nous recevons les nouvelles populations dont nous avons besoin pour développer les ressources de notre beau pays, nous ne pouvons pas adopter une politique ruineuse et irréalisable.

En parlant de la contribution, mon honorable ami de Rimouski s'est écrié: "Les millions que nous allons donner, nous les emprunterons, ces trente-cinq millions; où?"

Si mon honorable ami avait lu le bill de la marine, il serait convaincu qu'il n'y a pas d'emprunt. En effet, lisons la clause deux:

Sur et à même le fond du revenu consolidé du Canada, il peut être payé et appliqué une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'accroître immédiatement les forces navales actives de l'empire.

Ainsi, d'après le bill, nous construisons trois navires qui seront la propriété du peuple canadien; et nous les mettons à la disposition de l'amirauté britannique pour défendre, pour protéger le Canada et l'empire.

Mais, même en supposant, que le Gouvernement du Canada devrait emprunter cette somme, et que cet emprunt se ferait sur le marché anglais, il ne faut pas oublier que cet argent ne sera aucunement fourni par le peuple anglais, non plus que par le gouvernement d'Angleterre.

Permettez-moi de citer les paroles suivantes: "Londres est le grand réceptacle où affluent les richesses des cinq parties du monde, le capital allant d'instinct vers les pays les plus puissants et les mieux protégés. C'est l'or allemand, juif, russe ou espagnol qu'on offre aux emprunteurs, sur le marché de la métropole; et cette puissance ambulante et sans patrie qu'est le grand capital, n'a rien à faire avec les taxes du peuple anglais et l'entretien de sa marine."

J'ai dit: même en supposant qu'il y ait emprunt. Mais cet emprunt ne peut exister, car la clause deux du bill dit explicitement: "sur et à même le fond du revenu consolidé du Canada". Donc, je considère que c'est vouloir tromper cette Chambre que de dire ou laisser entendre que nous allons donner trente-cinq millions à ceux-là mêmes de qui nous allons les emprunter.

Au moment où les classes agricoles et ouvrières demandent le désarmement graduel, n'est-il pas important de retarder l'heure